
**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CHU DE QUÉBEC-
UNIVERSITÉ LAVAL TENUE LE 9 JUIN 2022, PAR WEBCONFÉRENCE**

PRÉSENTS :

- M. Martin Beaumont
- M. Gaston Bédard
- M. Michel Bergeron
- M^{me} Danielle Boucher
- M. Louis-Denis Fortin
- M. Marc Giroux
- M^{me} Diane Jean
- M^{me} Geneviève Larouche
- M. François Lauzier
- M^{me} Sylvie Lemieux
- M^{me} Marielle Philibert

ABSENTS :

- M^{me} Eugénie Brouillet
- M. Sylvain Carpentier
- M. Sylvain Gagnon
- M^{me} Sophie Lefrançois
- M. Alain Naud
- M. Julien Poitras
- M^{me} Marianne Talbot
- M. Pierre Tremblay

INVITÉ : M. Sylvain Boulé, directeur adjoint des ressources financières

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Gaston Bédard préside la séance et M. Martin Beaumont agit à titre de secrétaire. Le président constate le quorum et déclare la séance ouverte à 18 h 35.

2. DÉCLARATION DE CONFLIT D'INTÉRÊTS DES ADMINISTRATEURS

Le président demande aux membres présents s'ils s'estiment être en conflit d'intérêts par rapport à l'un ou l'autre des points à l'ordre du jour. Aucun conflit d'intérêt n'est déclaré.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION NUMÉRO CA SP 2022-06-09.1

concernant

L'ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT que le projet d'ordre du jour a été transmis aux membres du conseil d'administration avant la tenue de la présente séance;

SUR PROPOSITION dûment appuyée, IL EST RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que proposé.

Adoptée à l'unanimité

Ordre du jour adopté

1. Ouverture de la séance
2. Déclaration de conflit d'intérêts des administrateurs
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du budget 2022-2023
5. Levée de la séance

4. ADOPTION DU BUDGET 2022-2023

Tout d'abord, le président informe les membres qu'une rencontre spéciale du comité de vérification s'est tenue plus tôt ce jour. À cette occasion, les membres ont étudié le budget 2022-2023 de façon détaillée.

Le directeur adjoint des ressources financières, M. Sylvain Boulé, présente les faits saillants du budget 2022-2023 qui a été préparé. Les revenus et les dépenses anticipés, basés sur l'année de référence 2019-2020, permettent de prévoir un déficit budgétaire au 31 mars 2023, incluant les dépenses pour les médicaments onéreux, de l'ordre de 70,1 M\$. Il explique par contre que, en excluant les coûts de ces médicaments, le déficit anticipé passe à 17,0 M\$.

Il fait état de la répartition de la provenance des revenus, à savoir 1 149,6 M\$ du MSSS, incluant, en plus de la base budgétaire, le financement à l'activité, les produits sanguins et autres éléments de financement, et 63,7 M\$ provenant de la contribution des usagers, des ventes de services, des recouvrements et d'autres revenus. Il présente ensuite les variations des revenus des activités principales. Globalement, les revenus budgétés ont augmenté de 100,8 M\$ comparativement au budget 2021-2022, situation qui s'explique principalement par l'augmentation des revenus versés par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS).

Il présente ensuite la répartition des dépenses, un montant de 823 M\$ étant réservé pour les salaires. Les autres dépenses prévues, à hauteur de 473 M\$, sont pour les fournitures médicales et chirurgicales, les médicaments, les produits sanguins, l'entretien des installations et les autres dépenses.

Il rappelle qu'un plan d'équilibre budgétaire avait été préparé et adopté à l'automne 2021, lequel prévoyait des mesures de redressement de l'ordre de 7.2 M\$ pour 2022-2023. Ce plan sera retravaillé en vue d'une adoption par le conseil d'administration et d'un dépôt au MSSS plus tard cette année.

M. Boulé et le président-directeur général répondent aux questions des membres, notamment relativement au taux d'inflation qui a été pris en compte et des impacts sur les économies toujours attendues suivant la mise en place du Centre d'acquisitions gouvernementales.

La présidente du comité de vérification, M^{me} Sylvie Lemieux, assure que les membres ont eu une présentation en détail de l'ensemble des documents et qu'ils ont obtenu des réponses à leurs préoccupations de façon satisfaisante. Ils ont également pris connaissance du projet de résolution et de la lettre de déclaration. Les membres recommandent l'adoption du budget 2022-2023, tel que présenté.

Après avoir apporté une correction au projet de résolution, sur recommandation du comité de vérification, la résolution suivante est adoptée.

RÉSOLUTION NUMÉRO CA SP 2022-06-09.2

concernant

**LE BUDGET DÉTAILLÉ POUR L'EXERCICE FINANCIER 2022-2023 (RAPPORT RR-446)
DU CHU DE QUÉBEC-UNIVERSITÉ LAVAL**

CONSIDÉRANT que l'article 7 de la *Loi sur l'équilibre budgétaire du réseau public de la Santé et des Services sociaux* (RLRQ, c. E-12.001) précise que les conseils d'administration des établissements publics doivent adopter un budget de fonctionnement dans les trois semaines suivant la réception du budget initial octroyé par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS);

CONSIDÉRANT que le 29 avril 2022, le MSSS informait notre établissement du budget initial de fonctionnement qui lui était alloué pour l'exercice financier 2022-2023;

CONSIDÉRANT les obligations devant être respectées par l'établissement découlant de la *Loi sur l'équilibre budgétaire du réseau public de la Santé et des Services sociaux* (RLRQ, c. E-12.001);

CONSIDÉRANT que selon le *Manuel de gestion financière* publié par le MSSS, la définition d'équilibre budgétaire tient compte de tous les fonds, le cas échéant : le fonds d'exploitation et le fonds d'immobilisation;

CONSIDÉRANT que l'article 284 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (RLRQ, c. S-4.2) oblige le président-directeur général à présenter au conseil d'administration de l'établissement des prévisions budgétaires de dépenses et de revenus en équilibre;

CONSIDÉRANT que le CHU de Québec-Université-Laval a terminé l'exercice financier 2021-2022 avec un déficit d'exploitation de 5,4 M\$ par rapport à un déficit de 20,8 M \$ initialement prévu;

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration du CHU de Québec-Université Laval a adopté, le 4 octobre 2021, un plan de mesures 2021-2024 visant le retour à l'équilibre budgétaire;

CONSIDÉRANT que ces mesures de redressement ont été préparées avec la préoccupation de ne pas affecter l'accessibilité aux services dispensés par notre établissement;

CONSIDÉRANT que malgré que le déficit d'exploitation 2021-2022 ait été inférieur aux prévisions initiales, l'établissement n'a pas été en mesure de réaliser l'ensemble des mesures de son plan d'équilibre budgétaire;

CONSIDÉRANT que le MSSS a précisé ses directives concernant la production des plans d'équilibre budgétaires et qu'il n'est plus possible d'y intégrer des demandes de financement;

CONSIDÉRANT que durant les deux dernières années l'établissement a réalisé ses opérations dans un contexte de pandémie;

CONSIDÉRANT que l'année financière 2022-2023 marque la fin de l'urgence sanitaire et que ce changement pourrait avoir des impacts financiers sur l'établissement;

CONSIDÉRANT que le déploiement du financement axé sur le patient en 2023-2024 pourrait avoir des impacts significatifs sur les résultats financiers de l'établissement;

CONSIDÉRANT que depuis les dix dernières années, le CHU de Québec-Université Laval a vu sa base budgétaire amputée de plus de 100 M\$ relativement à des compressions budgétaires;

CONSIDÉRANT que le CHU de Québec-Université Laval est un établissement qui se distingue favorablement en matière de performance financière, de recours au temps supplémentaire, d'assurance-salaire et du taux de dépenses d'administration, tout en supportant plusieurs accroissements de volume dans les soins à ses usagers (dialyse, oncologie, etc.);

CONSIDÉRANT le retard et les difficultés du Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) à livrer les optimisations promises et déjà escomptées de notre base budgétaire;

CONSIDÉRANT que le déficit projeté au 31 mars 2023 du CHU de Québec-Université Laval s'établit à 70,8 M\$, lequel inclut un déficit de 53,1 M\$ relié aux médicaments onéreux;

CONSIDÉRANT l'obligation du CHU de Québec-Université Laval de réaliser son plan d'équilibre triennal n'ayant pas à inclure la portion de la prévision déficitaire liée à l'augmentation des dépenses de médicaments onéreux telle que prévue à la circulaire ministérielle 2021-003;

CONSIDÉRANT la volonté du CHU de Québec-Université Laval de contribuer aux travaux des grands chantiers sur la pertinence et l'efficacité des pratiques cliniques ciblées par le MSSS ainsi que les travaux reliés à l'efficacité administrative;

CONSIDÉRANT la lettre de déclaration produite en annexe, sous la signature du président-directeur général;

CONSIDÉRANT la volonté de l'établissement de protéger sa mission ainsi que l'accessibilité et la qualité des soins et services;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de vérification, lors de sa réunion spéciale du 9 juin 2022;

SUR PROPOSITION dûment appuyée, IL EST RÉSOLU :

- D'adopter le budget détaillé (rapport RR-446) 2022-2023 du CHU de Québec-Université Laval tel que présenté;
- De solliciter une rencontre avec les représentants du MSSS à l'automne 2022 afin de discuter des enjeux financiers et de présenter une mise à jour du plan d'équilibre budgétaire triennal qui sera déposé à cette période;
- D'autoriser le président-directeur général à signer tous documents afférents à l'exécution des présentes.

Adoptée à l'unanimité

Le président-directeur général remercie M. Boulé et toute son équipe pour le travail colossal réalisé pour la préparation du budget 2022-2023.

5. LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION NUMÉRO CA SP 2022-06-09.3

concernant
LA LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour est épuisé;

SUR PROPOSITION dûment appuyée, il est résolu de lever la séance à 19 h 02.

Adoptée à l'unanimité

Procès-verbal adopté le 20 juin 2022

Résolution numéro CA 2022-06-04

Original signé par :

Gaston Bédard
Président

Original signé par :

Martin Beaumont
Secrétaire